This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EDWARD LORRAINE WALGER
ΕL
Φ
πάντα ῥεῖ

848
L127
S

ŒUVRES

DE

LA BRUYÈRE

ALBUM

81

PARIS. — IMPRIMERIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

ŒUVRES

DE

LA BRUYÈRE

NOUVELLE ÉDITION

REVUE SUR LES PLUS ANCIENNES IMPRESSIONS
ET LES AUTOGRAPHES

ET AUGMENTÉE

de morceaux inédits, de variantes, de notices, de notes, d'un lexique des mots et locutions remarquables, d'un portrait, de fac-simile, etc.

PAR M. G. SERVOIS

ALBUM

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 79

1882

898
L127
552
v.4

ARMOIRIES DE LA FAMILLE DE LA BRUYÈRE

1° Armoiries de Louis I de la Bruyère, contrôleur général des rentes de l'Hôtel de Ville, et de Jean II de la Bruyère, secrétaire du Roi (père et oncle de l'auteur). — L'écusson original est gravé sur leur pierre tumulaire, dans l'église Saint-Nicolas-des-Champs : voyez, dans l'*Album*, la planche qui la représente.

(*Planche coloriée.*)

L'écusson de la pierre tumulaire ayant été gravé sur les indications soit de la Bruyère, soit de sa mère, soit de son frère Louis II, nou pouvons y voir la fidèle figuration de son blason, bien que les pièces y diffèrent quelque peu de celles que son plus jeune frère, Robert-Pierre, adopta ou accepta en 1697, et que reproduit la planche au trait qui suit la planche coloriée.

Les émaux des armoiries de Louis I et de Jean II n'étant pas indiqués sur la pierre tombale, on les a restitués d'après le blason de Robert-Pierre, et c'est ainsi que sur la planche le champ est d'azur, les étoiles (remplacées pour Robert-Pierre par des molettes) sont d'or, et le croissant, d'hermines. Les tiges de bruyère ne se retrouvent pas dans les armoiries de Robert-Pierre : on a pu toutefois, sans grande hésitation, les blasonner d'or, car le plus souvent l'or est le métal des tiges de verdure, comme le sinople en est la couleur. Mais de quel métal blasonner le chevron? Dans les armoiries peintes de Robert-Pierre, l'*Armorial général* le laisse en blanc, ce qui pourrait permettre de le blasonner d'argent, si, sur ce point, le texte du même *Armorial* ne gardait le silence : les commissaires n'auraient-ils pas dit, s'ils l'avaient su, que le chevron des armes de Robert-Pierre était d'argent? ne serait-ce point par ignorance qu'ils se sont tus? Dans le doute, et par scrupule, le chevron n'a pas été émaillé sur la planche ci-jointe.

On retrouve, à une variante près (deux tiges de bruyère en place de deux racines), le blason de Robert-Pierre dans les armoiries attribuée à un la Bruyère du Beaujolais par M. le baron F. de la Roche la Carelle

(*Histoire du Beaujolais et des sires de Beaujeu*, 1853, tome II, p. 237), et, à son exemple, par l'auteur de l'*Armorial du Lyonnais* (1860, planche 12) : le chevron étant d'or dans l'un et l'autre ouvrage, on aurait pu accepter comme d'or le chevron de nos la Bruyère, si leur homonyme du Beaujolais avait eu quelque lien de famille avec eux, ainsi que paraissait l'indiquer la communauté du blason. Mais il n'en est rien : l'auteur de l'*Armorial du Lyonnais*, M. A. Steyert, qui a bien voulu nous faire part de ses nouvelles recherches sur le la Bruyère du Beaujolais, nous a fait savoir qu'aucune raison n'avait autorisé M. de la Roche la Carelle à lui attribuer le blason de la famille parisienne des la Bruyère.

L'écusson de la dalle de Saint-Nicolas-des-Champs et le blason de Robert-Pierre, enregistré par d'Hozier, sont donc les seuls documents que l'on puisse consulter sur les armoiries adoptées par les la Bruyère de Paris. Complétant les indications du premier par les indications du second, nous définissons ainsi celles du père et de l'oncle de l'auteur des *Caractères* : *D'azur à deux bâtons écotés mis en chevron d'argent, accompagnés de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant d'hermines en pointe, soutenant une touffe de bruyères.*

ARMES DE LA BRUYÈRE

Ch. Millon de Montherlant pinx.

Lith. Lemercier & Cie, Paris.

2° Armoiries de Robert-Pierre de la Bruyère (le plus jeune des deux frères de l'auteur), d'après l'*Armorial général de la France* (Bibliothèque nationale, département des manuscrits, *Paris*, tome II, p. 580, pour le texte, et tome XXIII, p. 601, pour le dessin).

(*Planche au trait.*)

Robert-Pierre de la Bruyère fit enregistrer ses armoiries en 1697, comme l'y obligeait l'édit de novembre 1696. D'après l'*Armorial général*, il portait : *D'azur, à deux racines de bruyère mises en chevron, accompagnées en chef de deux molettes d'or, et d'un croissant d'hermines en pointe.*

Ce ne sont plus exactement les figures de l'écusson gravé sur la tombe de son père et de son oncle. Les étoiles sont devenues des molettes ; les bâtons écotés, des racines ; et du croissant ne sortent plus des tiges fleuries de bruyères.

Robert-Pierre avait-il perdu, en 1697, le souvenir exact du blason que ses frères avaient fait graver sur la tombe de leur père, en 1672, alors qu'il avait dix-huit ans ? A-t-il voulu le simplifier ? Les commissaires ont-ils reçu de lui des déclarations ou des notes incomplètes ? Leur a-t-il fourni une empreinte de cachet sur lequel ils n'ont pu lire le métal du chevron ? Entre ces conjectures, nous ne savons quelle est la plus vraisemblable.

Armes de Robert-Pierre de la Bruyère.

PORTRAITS DE JEAN DE LA BRUYÈRE

1° Portrait de Jean de la Bruyère

d'après un tableau du musée de versailles.

Ce portrait a été photogravé d'après le tableau 4277 du Musée de Versailles (hauteur, 0,31; largeur, 0,26; cuivre; forme ovale), qui représente un personnage à perruque blonde et à manteau rouge, et qui, suivant la *Notice du Musée*, rédigée par Eudore Soulié (3e partie, p. 338), est l'image de la Bruyère.

Sans nous départir des réserves que nous avons exprimées sur l'authenticité de cette attribution (tome III, 1re partie, p. 177), nous ne croyons pas devoir écarter de cet *Album* le portrait qui a été jugé digne de figurer, avec le nom de la Bruyère, dans l'édition illustrée de Saint-Simon. Une note de M. de Boislisle (*Œuvres de Saint-Simon*, 1881, tome III, p. 84, note 1) nous apprend d'ailleurs qu'« il se trouve offrir de la ressemblance » avec un portrait qui est conservé au château de Mouchy, et que l'on y considère comme représentant la Bruyère.

Le portrait de Versailles, qui, ainsi que nous l'avons dit, avait été mis de côté pendant le séjour du Parlement au Palais de Versailles, a aujourd'hui repris sa place.

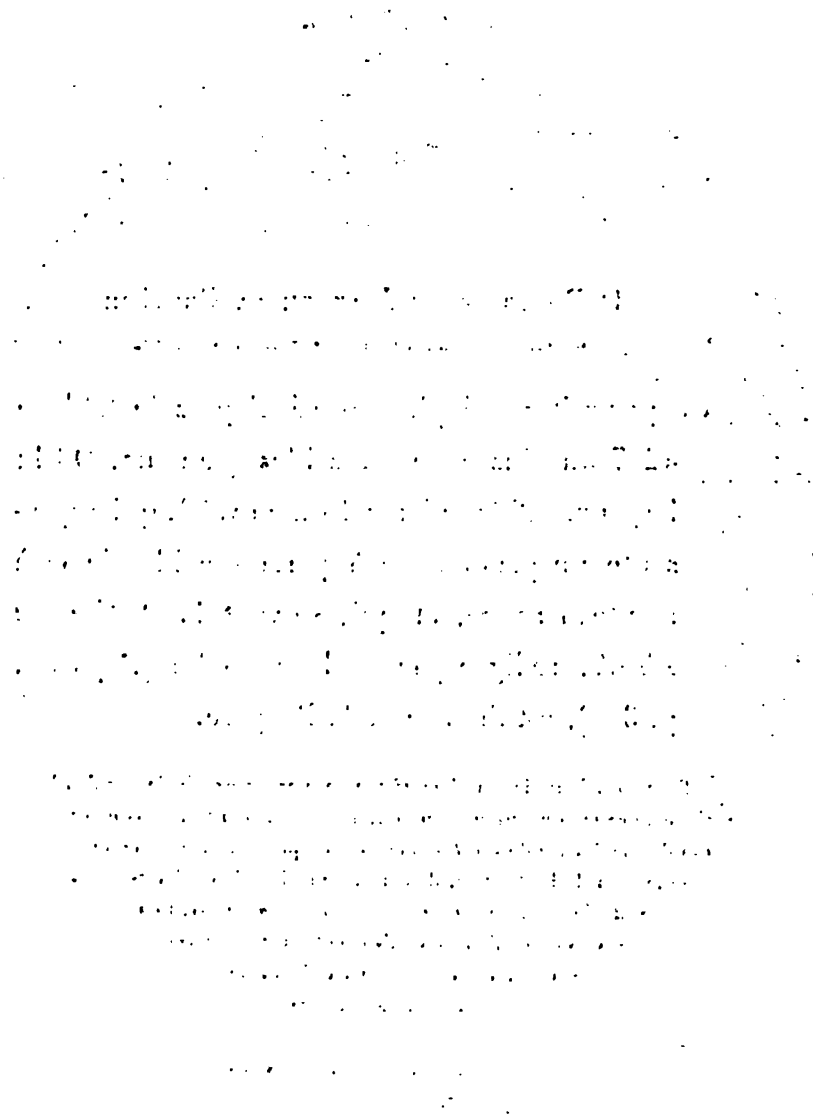

JEAN DE LABRUYÈRE

2° Portrait de Jean de la Bruyère

d'après Pierre Drevet.

Ce portrait a été dessiné par M. Auguste Sandoz, d'après Pierre Drevet, et gravé par MM. Meunier et Darodes. La gravure de Pierre Drevet, d'après Saint-Jean, se trouve en tête de la *Suite des Caractères de Théophraste et des mœurs de ce siècle*, publiée, à la fin de l'année 1699, par la veuve d'Étienne Michallet. (Voyez tome III, 1re partie, p. 176 et 177.)

Au-dessous de la gravure qui accompagne la *Suite des Caractères*, il n'y a d'autre inscription que celle des vers attribués à Boileau. L'inscription qui a été ajoutée à la gravure de notre *Album* a été prise d'un autre portrait, et elle contient une double erreur : 1644 pour 1645, et « mort à Paris », pour « mort à Versailles ». (Voyez la *Notice biographique*.)

Ce portrait est le seul, à notre avis, dont l'authenticité soit très-vraisemblable. Sollicitée de publier l'image de l'auteur des *Caractères*, Mme Michallet, qui l'avait bien connu, dit avoir choisi, parmi tous « les portraits... de cet homme illustre, » l'un de ceux qui lui ressemblaient « parfaitement, » et l'avoir fait graver « avec tout le soin possible ». Aurait-elle osé, trois années après la mort de la Bruyère, le présenter au public sous des traits qui n'eussent pas été les siens ? L'impression des *Caractères* apocryphes, qu'elle eut le tort de lui prêter, a soulevé contre leur auteur (non pas contre elle, qui pouvait être, à la rigueur, de bonne foi) la colère et l'indignation de l'abbé de la Bruyère ; mais ni l'abbé ni aucun autre contemporain n'ont protesté contre l'attribution du portrait gravé par Drevet.

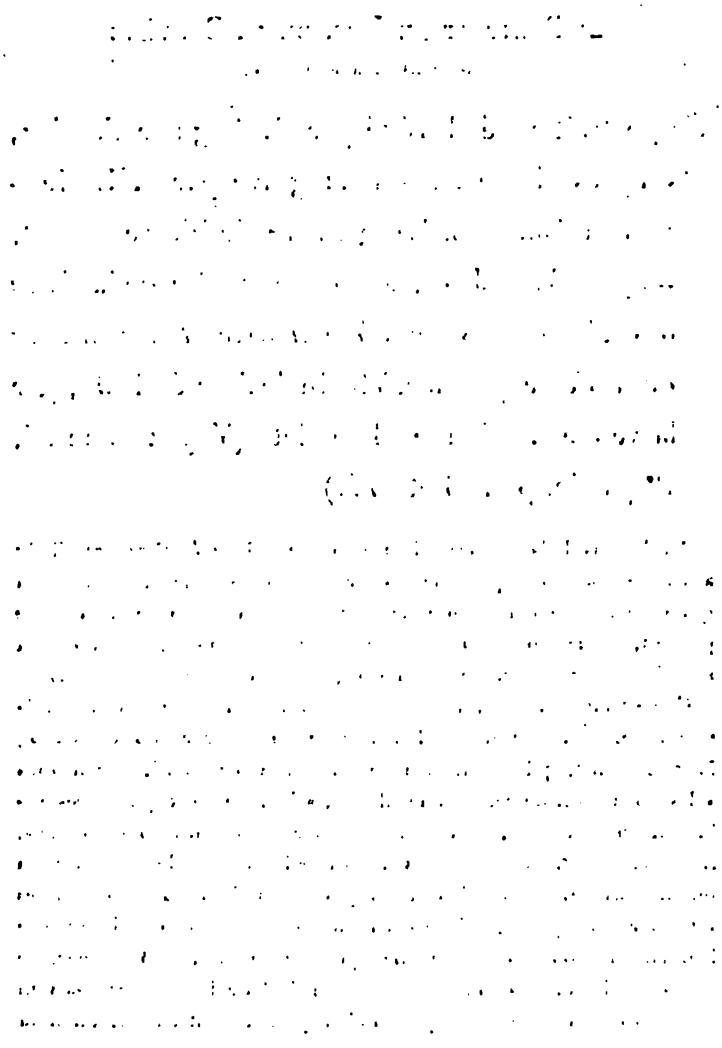

A Sandoz del. d'après St Jean Gravé par Meunier et Dacodes

Imp Ch. Chardon aîné Paris

FAC-SIMILÉS D'AUTOGRAPHES

Épitaphe de Louis II de la Bruyère et de Jean II de la Bruyère, père et oncle de l'auteur des *Caractères*.

(Église Saint-Nicolas-des-Champs.)

Cette épitaphe est gravée en lettres d'or sur une pierre tumulaire de marbre noir (hauteur, 0,76; largeur, 0,58), l'une de celles dont, à une époque récente, on a formé le dallage de la chapelle Saint-Vincent-de-Paul de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, rue Saint-Martin, à Paris : cette chapelle est la onzième, du côté nord; la pierre tombale y est engagée, aux trois quarts, sous un confessionnal. L'inscription a été reproduite au tome Ier des *Inscriptions de la France du Ve siècle au* XVIIIe, recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy (p. 238), dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France* (1873). L'écusson n'est pas gravé « à la suite, » comme il est dit dans les *Inscriptions de la France*, mais en tête de l'épitaphe. La dernière ligne, à demi effacée aujourd'hui par les pas des fidèles, a été lue par M. de Guilhermy : *Pries Dieu pour leurs âmes.*

Voyez sur Louis de la Bruyère, contrôleur général des rentes de l'Hôtel de ville, la *Notice biographique*, p. XXV et suivantes, et sur Jean de la Bruyère, secrétaire du Roi, *ibidem*, p. XXVI et XXX-XXXIII.

Louis de la Bruyère fut inhumé, deux jours après sa mort, le jeudi 9 septembre 1666, « en l'église, » où un service complet fut « chanté à son intention, le corps présent, avec l'assistance de Monsieur le Curé et de quarante prêtres. » (*Archives de l'état civil de la ville de Paris*, aujourd'hui détruites.)

Son frère Jean de la Bruyère, mort le 27 décembre 1671, fut inhumé à côté de lui, suivant le vœu exprimé dans son testament, le 29 dé-

cembre, et leur commune épitaphe fut placée sur une dalle de marbre dont les comptes de la famille donnent le prix : 24 livres.

L'inscription, gravée cinq ans après la mort du père de l'auteur des *Caractères*, date inexactement de l'année 1657 la mort de Louis de la Bruyère : il mourut, nous venons de le dire, en 1666.

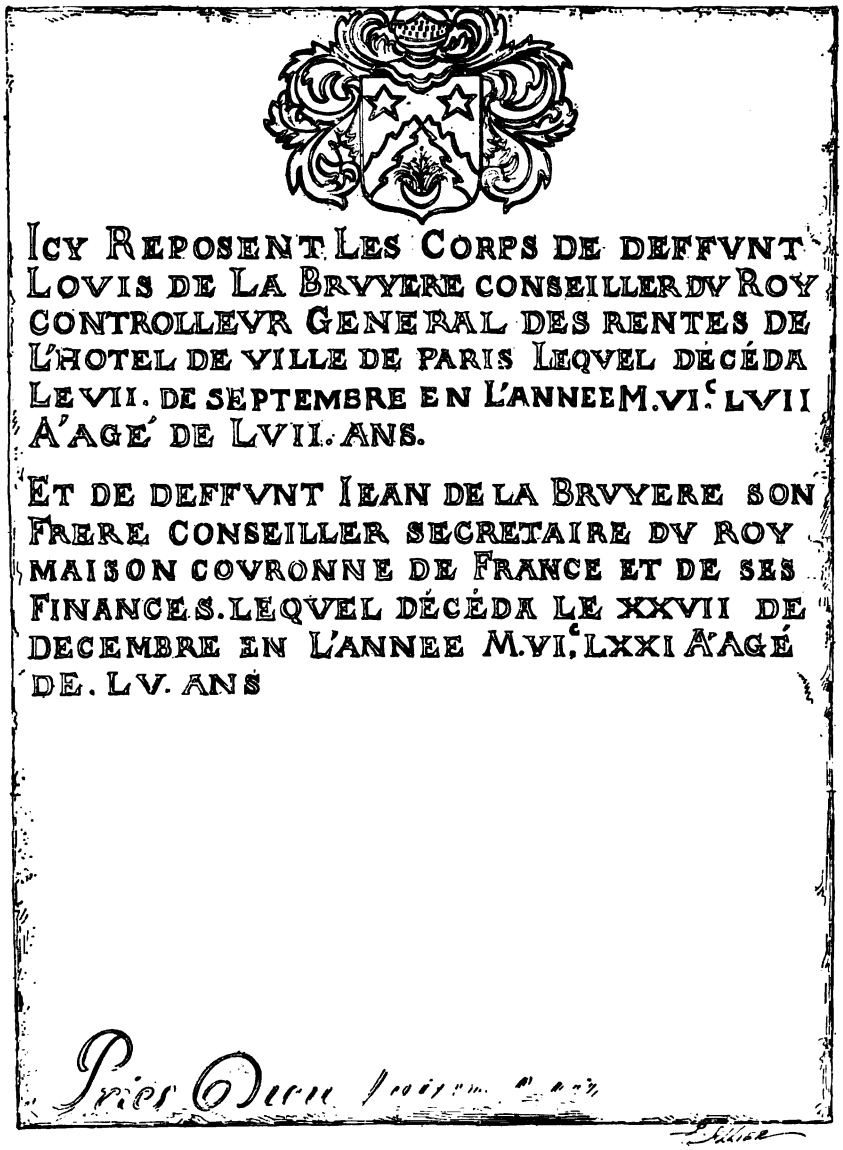

ICY REPOSENT LES CORPS DE DEFFVNT LOVIS DE LA BRVYERE CONSEILLER DV ROY CONTROLLEVR GENERAL DES RENTES DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS LEQVEL DÉCÉDA LE VII. DE SEPTEMBRE EN L'ANNEE M.VI.C LVII A'AGÉ DE LVII. ANS.

ET DE DEFFVNT IEAN DE LA BRVYERE SON FRERE CONSEILLER SECRETAIRE DV ROY MAISON COVRONNE DE FRANCE ET DE SES FINANCES. LEQVEL DÉCÉDA LE XXVII DE DECEMBRE EN L'ANNEE M.VI.C LXXI A'AGÉ DE. LV. ANS

Epitaphe de Louis II de la Bruyère et de Jean II de la Bruyère

1° Supplique présentée par Jean de la Bruyère, le 3 juin 1665, pour soutenir ses thèses à l'université d'Orléans et prendre ses licences ès deux droits. (Voyez la *Notice biographique*, p. xxviii et xxix.) L'original, écrit de la main du candidat, comme toutes les pièces semblables contenues dans le même registre, est aux Archives départementales du Loiret, *Registre des suppliques* (du 12 mars 1638 au 5 janvier 1672, fol. 656 r°).

Comme l'écriture de notre auteur, fort différente dans ces deux fac-similés de ce qu'elle est dans les suivants, pourrait n'être pas très lisible pour tous les lecteurs, nous croyons devoir en reproduire le texte :

J'ay soubsigné certifie que j'ay ce jourdhuy présenté mes Thèses de droit imprimées du Tiltre de *Tutelis et donaoibus* (*donationibus*) à messieurs les docteurs de l'université d'Orléans, pour, icelles soustenues dans les escoles de droict, avoir mon degré de licentié ès deux droits. Faict le troisiesme jour de juin mil six cens soixante quatre.

Joannes Dela Bruyerre
Parisinus.

La formule initiale aurait dû être : *Je soubsigné.* — *Droit* est écrit deux fois sans *c* et une fois avec *c*. — Le signe d'abréviation qu'il faudrait au-dessus du mot abrégé *donaoibus* a été omis. — La date, comme nous l'avons fait remarquer dans la *Notice*, est inexacte : c'est le 3 juin 1665, et non 1664, que la Bruyère soutint ses thèses.

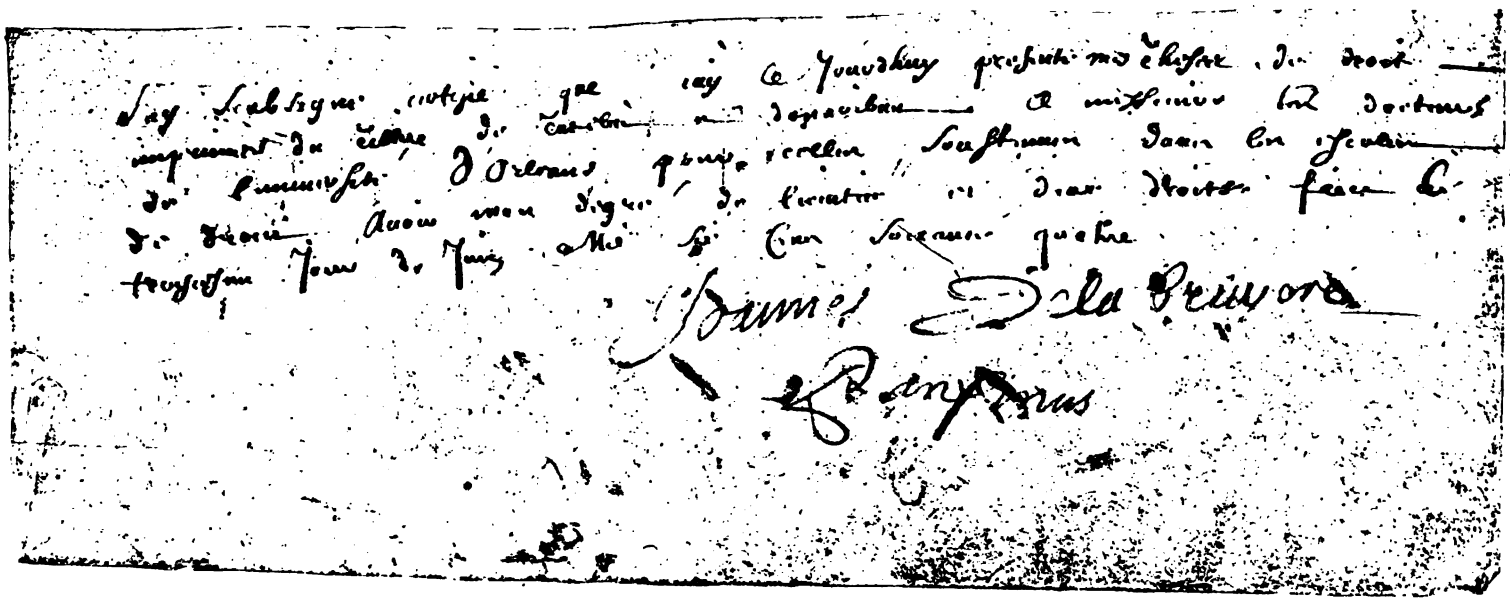

2° Inscription de licence de Jean de la Bruyère. (Voyez la *Notice biographique*, p. xxix). — L'original est aux Archives départementales du Loiret, *Registre des inscriptions des licenciés* (du 1er janvier 1665 au 31 décembre 1665, fol. 11 v°). Ce registre est signé et paraſé par François Beauharnois, président et lieutenant général du bailliage et présidial d'Orléans.

Voici le texte :

Je soubsigné Jean Delabruyere, du diocese de Paris, ay ce jourdhuy pris mes Licences par Acte public sur Thèses imprimées *de Tutelis et donationibus*. Faict ce Le (*sic*) troisiesme jour de juin mil six cens soixante cinq.

Dela Bruyere.

D'une autre écriture :

Veu lesdictes Thèses imprimées et certifficat. (*certification*) des docteurs regens en l'Université.

Notre regretté confrère, M. Maupré, archiviste du Loiret, et son successeur, M. Doinel, nous ont obligeamment fourni les renseignements dont nous avons eu besoin sur les deux registres de l'Université

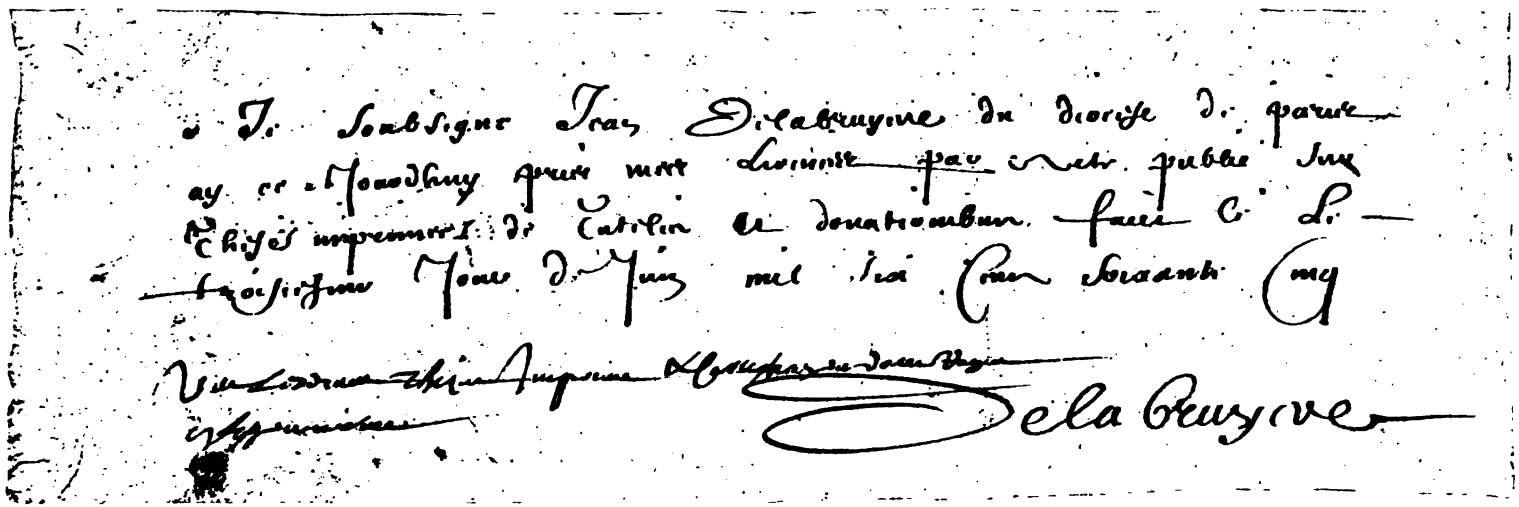

3° Lettre de la Bruyère au grand Condé. (Voyez tome II, p. 306, lettre XVI.) — L'original est dans les Archives des Condé, au château de Chantilly.

3° Lettre de la Bruyère au grand Condé. (Voyez tome II, p. 506, lettre xvi.) — L'original est dans les Archives des Condé, au château de Chantilly.

Monseigneur

Ce mercredy auoit a ueoz ailles.

Je voudrois aller si uite dans les etudes de monsieur
le duc de bourbon quil y eust tous les jours quelques nouuelles
choses a vous mander sur le progres quil y fait, elles ont
ete vn peu interrompues par la deuotion des dernieres
fetes et les repetitions du carrouzel nous sommes cependant
depuis quelques jours dans le bon train et fort auant dans la
uie de francois premier quil ecoute auec assez dapplication
apporte tout le soin dont ie suis capable pour len rendre instruit
et des autres etudes dont uotre altesse ma chargé et dont cespere
luy en rendre compte a lordinaire ie suis auec vn profond respect
Monseigneur de uotre altesse &
le tres humble et tres obeissant seruiteur.
De la bruyere

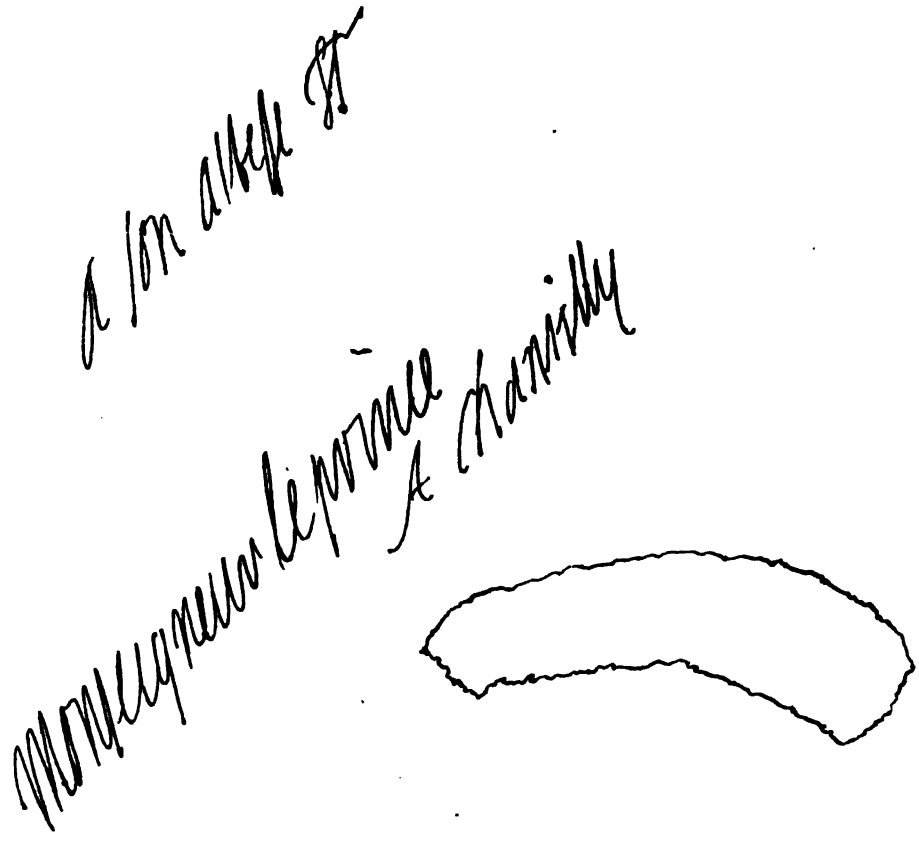

4° Lettre de la Bruyère à Phélypeaux, comte de Pontchartrain. (Voyez tome III, 1re partie, p. 238-242). — L'original est à la Bibliothèque nationale, vitrine xxxii de la galerie Mazarine, n° 350.

4° Lettre de la Bruyère à Phélypeaux, comte de Pontchartrain. (Voyez tome III, 1re partie, p. 238-242). — L'original est à la Bibliothèque nationale, vitrine xxxii de la galerie Mazarine, n° 356.

a versaille le 16 [illegible]

Apres vous auoir Entretenu monseigneur de choses tout a fait importantes dans les dernieres depeches que jay eû lhonneur de vous Envoyer et que iay ecrites du stile le plus serieux et le plus conuenable au sujet qu'il m'a eté possible, iay crû que ie deuois dans cette lettre vous rendre compte des nouuelles qui ont le plus de liaison — auec les affaires publiques, et que par cette raison il est plus capital dans le poste ou vous êtes que vous n'ignoriez pas: auant hyer monseigneur sur ses sept heures du soir les plombs de la goutiere qui est sous la fenestre de ma chambre se trouuerent Encor si echauffez du soleil qui auoit

brillé tout le jour, que i'y fis cuir vn gasteau, galett
foüé ou foüasse que ie trouuay excellente ; vous voiez
sans peine auec uotre sagacité ordinaire de quelle
vtilité cela peut etre aux interetz de la ligne, et ie
ne vous annonce cette particularité qu'auec le deplaisir
que vous pouuez vous imaginer : le temps hyer s
couurit et menaca de la pluye toute l'aprosdinée ;
il ne plut pas neamoins ; aujourdhuy il a plû ;
s'il pleuuera demain ou s'il ne pleuuera pas, cest
monsieur. ce que ne puis ~~[illegible]~~ decider quan
le salut de toute l'Europe en deuroit dependre : ie
crois auec cela moralement parlant qu'il tombera
vn peu de pluye, et que des que la pluye aura cessé
il ne pleuuera plus a moins que la pluye ne
recommence : mais a propos de pluye les beaux
plans et les belles Eaux que celles ~~[illegible]~~ d'vne
maison que i'ay ueüe dans vn uallon en deca de
la tour de montfort, la belle, la noble simplicité

qui regne iusqu'a present dans ses battimens; voudrois on bien ne s'en point ennuyer, il faut l'auoüer nettement et sans detour, ie suis fou de pontchartrain de ses tenans et aboutissans circonstances et dependances; si vous ne me faites entrer a pontchartrain, ie romps auec vous monseigneur auec notre mons.r de la loubere auec les sieurs fleriau et qui pis est auec mgr et mad.e de pontchartrain, auec celle que vous epouserez, auec tout ce qui naitra de vous, auec leurs parreins et leurs marreines, auec leurs meres nourrices, c'est une maladie c'est une fureur. comment donc vous conter dans l'etat ou ie suis. le fait de st olon et du major brizai, leurs auantures; mgr inspirez moy, et ne me laisse pas dans une matiere si graue auancer rien de ridicule le comte de grammont a dit au roy tres chretien, vous deuez pardonner sire comme vous voulez que l'on vous pardonne, il la fait

Sur cela ressouvenir du pater noster, le patronostre
mgr en cette oraison dom mr le nobe fait tant
de cas qu'il en veut sçavoir l'autheur, reuenons
au comte de grammont, il a dit au roy que
peut etre le Bronillerie il aime le roy de marre
s'il ne vangeoit pas l'injure faite a st olon donc
sa majesté maroquine etoit si contente, mais
qu'aussi feroit il vn plaisir singulier a la
republique de genes : le reste vous aura été
escrit de plusieurs endroits, ainsi ie suis aussi
mon respect ordinaire

Monseigneur

Vostre tres humble et
tres obeissant seruiteur

Delabruyere